

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

PRÉAMBULE

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Pour l'application à l'exercice 2026 de l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales, la date limite d'adoption du budget 2026 est fixée au 30 avril 2026.

Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement (retracant toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services) et une section d'investissement (présentant les programmes d'investissements nouveaux ou en cours de la collectivité). Chacune de ces deux sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

LE CONTEXTE

Le Débat sur les Orientations Budgétaires 2026 (DOB) a eu lieu le lundi 23 février 2026 en Conseil Syndical au siège du PETR du Pays de Balagne, lequel permet de poser les axes prioritaires d'intervention des services pour l'année et les objectifs financiers qui ont préfiguré à la construction du budget primitif 2026.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200066611-20260702-2026-07-016-BF
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026
Publication : 03/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Le budget 2026 va faire l'objet d'un vote le jeudi 2 juillet 2026 par le conseil syndical du PETR du pays de Balagne. Il peut être consulté sur simple demande au siège du Pays de Balagne aux heures d'ouverture des bureaux et sur le site internet du pays de Balagne.

Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus au territoire ;
- de mobiliser des subventions chaque fois que possible.

Compte tenu des orientations budgétaires fixées lors du DOB, le Budget Primitif 2026 s'élève à :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	287 726,34 €	287 726,34 €
INVESTISSEMENT	384 785,64 €	384 785,64 €
TOTAL	672 511,98 €	672 511,98 €

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1- Fonctionnement courant hors conduite de projets

Les charges à caractère général correspondent principalement aux dépenses courantes nécessaires au fonctionnement de la collectivité et à l'entretien des locaux situés au second étage de l'hôtel de ville de l'Ile-Rousse. La proposition d'inscription de crédits nouveaux pour 2026 avec la conduite de projets est de 105 326.34 €.

Les charges de personnel regroupent toutes les dépenses de personnel : rémunérations et cotisations sociales (salariales et patronales). Elles s'élèvent à 115 000 € et sont en baisse par rapport aux prévisions 2025 qui était à 133 k€.

2 - Conduite de projets

En 2026, le PETR envisage la réalisation des projets suivants :

Toutes les dépenses ci-dessous évoquées font l'objet d'un financement de l'Etat

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20260702-2026-07-016-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

Publication : 03/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



DEPENSES		RECETTES	
OPERATION	Projets	Financements	Montant
1 	Colloque création d'une Pépinière de plantes locales en Balagne	LEADER : 10 000,00 € Autofinancement	10 000,00 € 0,00 €
2 	Expérimentation d'une navette maritime sur le trajet Calvi – Galeria dans le cadre du projet « Nave Nostrum » 1 ETP PETR : 30 000 € (fonctionnement) Location : 50 500 € AMO : 18 000 €	Fonds vert 50% Prestations de service, droits de ports et de navigation	49 250,00 € 49 250,00 €
3 	Coopération avec le LIBAN L'oléiculture dans le nord du Liban : pour une production durable, diversifiée et de qualité face au changement climatique – phase 2 Versement MADA : 14 700 € Voyage Liban : 3 500 €	Ministère de l'Europe et des affaires étrangères Autofinancement 880 €	17 320,00 € 880,00 €
	TOTAL PROJETS 2026	TOTAL Recettes Conduite de projet :	126 700 €

Les recettes :

Sur 287 726.34 € de recettes de fonctionnement, les deux Communautés de Communes contribuent à hauteur de 100 000 €.

RECAPITULATIF DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU BP 2026

EN DEPENSES

011- Charges à caractère général	105 326,34 €
012- Charges de personnel	115 000,00 €
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 000,00 €
65- Autres charges de gestion	34 400,00 €
Total dépenses de la section de fonctionnement 2026	287 726,34 €

EN RECETTES

002-Résultat de fonctionnement reporté	98 056,34 €
013- Atténuations de charges	2 100,00 €
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 000,00 €
74- Dotations et participations	166 570,00 €
Total recettes de la section de fonctionnement 2026	287 726,34 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-2000042-4-000000026

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

Publication : 03/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



LA SECTION D'INVESTISSEMENT

RECAPITULATIF DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2026

DÉPENSES 2026	
040- Opérations ordre transf.	21 000,00 €
20-Immobilisations incorporelles	80 000,00 €
21- Immobilisations corporelles	140 461,41 €
RAR dépenses	143 324,23 €
TOTAUX	384 785,64 €

RECETTES 2026	
001-solde exécution invest reporté	271 411,24 €
040- Opérations ordre transf	33 000,00 €
13- Subventions d'investissement	0,00 €
RAR recettes	80 374,40 €
TOTAUX	384 785,64 €

Le projet d'investissement majeur de cette année 2026 sera l'acquisition, maintenance, distribution et gestion d'un service de location longue durée de vélos à assistance électrique (VAE) pour le pays de Balagne de vélos à assistance électrique dans le cadre du programme AVELO3.

État de la dette

A ce jour le PETR du Pays de Balagne n'a pas de dette.

TOTAL GENERAL DU BUDGET PRIMITIF 2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Crédits	287 726,34 €	189 670,00 €
Résultat de fonctionnement 2025		98 056,34 €
Total de la section de fonctionnement 2026	287 726,34 €	287 726,34 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Crédits	241 461,41 €	33 000,00 €
Restes A Réaliser (RAR) de l'exercice précédent	143 324,23 €	80 374,40 €
Report de la section d'investissement 2025		271 411,24 €
Total de la section d'investissement 2026	384 785,64 €	384 785,64 €
TOTAL BUDGET PRIMITIF 2026	672 511,98 €	672 511,98 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200000001-20260702-2026-07-016-BF

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Réception par le préfet : 03/07/2026

Publication : 03/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20260702-2026-07-016-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

Publication : 03/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

